Le certificat électronique est une arme efficace contre la Cybercriminalité | Le Net Expert Informatique

Le certificat électronique est une arme efficace contre la Cybercriminalité

Lutter contre la cybercriminalité est un axe stratégique pour les entreprises et les institutions. En effet, nous assistons quotidiennement à des attaques toujours plus sophistiquées qui viennent durablement compromettre l'intégrité et la confidentialité des échanges réalisés sur le net. Bien entendu, nombre d'entreprises et d'institutions mettent en place des dispositifs pour se protéger, mais en laissant «certains trous dans la raquette» qui sont immédiatement utilisés par les pirates pour mener à bien leurs actions.

Très répandues, ces pratiques créent des désastres financiers et montrent bien que les flux sortants sont tout aussi exposés que les flux entrants. Il est donc nécessaire de les prendre en compte dans la mise en œuvre de dispositifs de protection efficace.

L'usage du certificat électronique ID (pour personne physique) est la piste à privilégier. Il est d'ailleurs largement plébiscité par l'Etat et les collectivités avec la norme RGS. Véritable rempart contre l'usurpation d'identité, il permet au destinataire d'un mail d'en vérifier l'émetteur, il permet également de garantir la confidentialité des données échangées. L'autre avantage tient à sa simplicité d'utilisation sur les mobiles et tablettes. Avec un certificat, les envois de mails à partir d'un smartphone ne représentent plus une faille de sécurité mais sont protégés efficacement. Au regard de ces éléments, institutions et entreprises doivent accélérer le déploiement de certificats pour sécuriser leurs échanges de données. Une prise de conscience dans ce domaine permet de colmater des brèches importantes et complète des dispositifs traditionnels de type Firewall qui jouent pour leur part un rôle de filtrage pour les données entrantes. Avec les certificats électroniques, les flux sortants sont parfaitement sécurisés, leur apport dans la lutte contre la cybercriminalité est donc stratégique, d'autant que leur coût d'acquisition n'est pas onéreux.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, consultant, formateur et chargé de cours.

Nos domaines de compétence :

- Expertises et avis techniques en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet...;
- Consultant en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
 - Formateur et chargé de cours en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL. Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.edubourse.com/finance/actualites.php?actu=89518